



Livret d'accueil

Service enfance – jeunesse
2026 – 2027

 7 CHEMIN DE CARN ZU

 02 29 20 10 17

 ALSH@ELLIANT.BZH

W
D
N
E
V
N
E
I
B


Elliant
Penn-ar-Bed
Bro Melenig

Chers parents,
Toute l'équipe du Service Enfance Jeunesse vous souhaite la
bienvenue.

Choisir un mode d'accueil pour son enfant est une étape
importante.

À Elliant, nous avons à cœur d'offrir aux enfants un environnement
sécurisé, bienveillant et stimulant, favorisant leur épanouissement,
leur autonomie et leur réussite.

Chaque jour, les équipes d'animation accompagnent les enfants
dans leurs découvertes, leurs apprentissages et leurs loisirs, dans
le respect du rythme de chacun.

Ce livret a pour objectif de vous présenter le fonctionnement du
service, les modalités d'accueil ainsi que les informations utiles
pour faciliter vos démarches.

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons une
excellente année au sein de notre service.

L'équipe du Service Enfance Jeunesse

 **7 CHEMIN DE CARN ZU**

 **02 29 20 10 17**

 **ALSH@ELLIANT.BZH**



Sommaire

Règlement intérieur de l'accueil de loisirs

- Présentation..... 4
- Modalités d'accueil et d'inscriptions..... 5
- Obligations des parents..... 9
- Maladie - Accident..... 11
- Assurance.....11
- Comportement - Discipline - Respect des consignes..... 12
- Droit à l'image..... 13

Charte de vie du restaurant scolaire

- Ce que je peux faire..... 14
- Ce que je dois faire..... 15
- Si je ne respecte pas cette charte..... 16

Tarifs..... 17

Les petits trucs en plus..... 18

Coupons.....19

Présentation

L'accueil de loisirs se situe au 7 chemin de Carn Zu - 29370 Elliant.

La structure est habilitée par le service départemental à la jeunesse et par la PMI pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans.

La capacité d'accueil est définie en fonction de l'habilitation de la structure et ne peut en aucun cas recevoir d'avantage d'enfants.

La mairie d'Elliant est responsable du centre de loisirs.

L'équipe pédagogique d'animation chargée de l'encadrement des enfants se compose d'animateurs et d'animatrices qualifié(e)s de titres ou diplôme requis par la réglementation en vigueur (BPJEPS, BBES, BAFA, CAP petite enfance...)

Ils assurent :

- la sécurité des enfants ;
- l'encadrement des activités ;
- l'accompagnement durant les différents temps d'accueil.

Durant certaines périodes, l'équipe est complétée par des animateurs saisonniers, stagiaires BAFA. Ponctuellement, d'autres stagiaires (3ème, découverte..) peuvent être présents en observation mais ne seront jamais amenés à rester seuls avec un groupe d'enfants.

Modalités d'accueil et d'inscriptions

Jours et heures d'ouvertures

Accueil des 3/5 ans : 7 Chemin de Carn Zu

Accueil des 6/12 ans : 2 Rue Pasteur – Garderie élémentaire

Temps périscolaires

Lundi, mardi, jeudi & vendredi – 7h30/8h40 et 16h30/19h

Mercredi

En journée : de 9h30 à 17h

En demi journée avec repas : 9h30/13h30 ou 12h/17h

En demi journée sans repas : 9h30/12h ou 13h30/17h

Temps méridien – Restaurant scolaire

Le repas est servi au restaurant municipal entre 12h et 13h15 les mercredis et vacances. Le goûter est prit entre 16h et 17h.

Une charte de vie au restaurant scolaire qui fixe les droits et devoirs de chacun a été réalisée (cf P.14,15,16)

Temps extrascolaire

En journée : de 9h30 à 17h

En demi journée avec repas : 9h30/13h30 ou 12h/17h

En demi journée sans repas : 9h30/12h ou 13h30/17h

Le matin, l'arrivée de l'enfant peut s'effectuer à partir de 7h30.

Au delà de 9h30, afin de ne pas perturber le déroulement des activités, l'équipe d'animation se réserve le droit de refuser l'enfant.

Le départ du soir ne peut s'effectuer qu'entre 17h et 19h. Si une sortie extérieure est programmée, l'horaire de retour vous sera communiquée.

Tout enfant arrivé à l'accueil de loisirs avant 8h45 sera compté en "accueil garderie", de la même façon le soir après 17h15.

A l'heure de fermeture, si aucun parent ne s'est présenté, le responsable contactera l'un ou l'autre des parents. A défaut les services de gendarmerie seront contactés.

En cas d'abus du non respect des horaires, une exclusion (temporaire et/ou permanente) pourra être décidée par la direction en accord avec la mairie.

Les inscriptions

Toutes les démarches sont à réalisées via le **Portail Familles**.

Lors de la première inscription, les familles doivent compléter la fiche d'ouverture de compte à transmettre mairie.

Une fois le compte ouvert, les documents suivants doivent être transmit sur le portail :

- fiche famille ;
- fiche sanitaire ;
- vaccinations ;
- personnes autorisées à récupérer l'enfant ;
- autorisations diverses ;
- Projet d'Accueil Individualisé (PAI), le cas échéant.

Les avantages du Portail Familles

- ✓ réserver les présences
- ✓ modifier les inscriptions
- ✓ consulter les factures
- ✓ télécharger les documents
- ✓ mettre à jour les informations familiales

Pour les mercredis : inscription obligatoire sur le portail (suivant le nombre de places disponibles) au plus tard le jeudi précédent le mercredi souhaité (jusqu'à 12h dernier délai).

Pour les petites vacances : inscription obligatoire (suivant le nombre de places disponibles) à partir du 15 du mois précédent et au plus tard 2 semaines avant le début des vacances.

Pour les grandes vacances d'été : inscription obligatoire (suivant le nombre de places disponibles) à partir du 15 mai et au plus tard 2 semaines avant le début des vacances.

Pour les camps : inscription obligatoire (suivant le nombre de places disponibles) dès la date d'ouverture qui sera précisée aux familles par mail.

Les parents sont invités à respecter les dates et horaires d'inscriptions. En dehors de ces plages horaires, aucune inscription ne pourra être effectuée, sauf cas exceptionnel, sous réserve des places disponibles. Merci de contacter le centre par mail afin d'expliquer votre situation.

Annulation pour les mercredis :

Toute annulation doit être effectuée le jeudi précédent avant 12h. Passé ce délai, la réservation vous sera facturée sauf si un justificatif médical ou professionnel est fourni.

Annulation pour les vacances :

Toute annulation doit être effectuée jusqu'à 2 semaines avant. Passé ce délai, la réservation vous sera facturée sauf si un justificatif médical ou professionnel est fourni.

Annulation pour les camps :

30 % seront facturés sauf sur présentation d'un justificatif médical ou professionnel

L'ensemble des activités sera facturé sur la base du quotient familial de chaque famille. La famille devra alors autoriser la commune à consulter son compte CAF via le portail famille. Seuls les familles ayant des enfants scolarisés à Elliant et Tourc'h ainsi que les familles domiciliés à Elliant pourront bénéficier de la réduction.

Sans ces éléments, la tarification la plus élevée sera appliquée et aucune régularisation en sera possible.

L'admission de l'enfant n'est effective qu'une fois l'ensemble des pièces transmises. TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ.

Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles. Une liste d'attente sera ensuite mise en place.

Facturation

Une facture mensuelle vous sera communiqué par le trésor public. Il est possible de régler en espèce au trésor public de Rosporden (32 Rue Nationale - 29140 ROSPORDEN), en CB directement sur le portail payfip ou par prélèvement (un RIB est à fournir en mairie).

Les absences

Toute absence pour convenance personnelle sera facturée. Aucun report ne sera possible.

Les absences pouvant être justifiées doivent être accompagnées :

- d'un certificat médical
- une attestation employeur

Obligations des parents

Les parents doivent impérativement accompagner les enfants à l'intérieur de la salle d'accueil et les confier physiquement aux animateurs présents. Il est interdit de déposer son enfant sur le parking.

S'il est susceptible d'être repris à l'accueil de loisirs par une personne autre qu'un des parents, il faut indiquer l'identité de cette personne sur le portail familles et le préciser aux animateurs.

Aucun enfant ne peut quitter l'accueil de loisirs ou la garderie sans l'autorisation des parents. Un justificatif d'identité sera demandé à la personne autorisée si elle est inconnue de l'équipe d'animation.

Les personnes autorisées à venir récupérer un enfant au sein de l'accueil de loisirs municipal devront être âgées au minimum de 15 ans et devront être en pleine possession de leurs moyens légaux (jugement en cas de divorce), physiques (sobriété) et matériels (permis de conduire valide, logement) pour assurer la bonne prise en charge de l'enfant.

En cas de doute persistant, la direction de l'accueil pourra se voir contrainte de refuser le départ de l'enfant avec la personne autorisée et avertira la mairie ainsi que les responsables légaux de ce refus.

Lorsqu'un responsable légal ou personne autorisée vient récupérer plusieurs enfants au centre, il est obligatoire qu'il récupère l'ensemble de la fratrie sauf situation particulière qui aura été communiquée en amont auprès de la direction (rdv médical...).

Pour une question d'assurance et de gestion des taux d'encadrement, toute sortie du centre est définitive. Ainsi, lorsqu'un enfant quitte l'accueil, il ne peut pas y revenir sauf situation particulière qui aura été communiquée en amont auprès de la direction (rdv médical...).

En cas de conflit familiaux et notamment si les parents sont séparés, les parents devront remettre à la direction la copie du document officiel indiquant l'organisation de la situation.

Maladie et accident

La famille sera immédiatement prévenue ainsi que, si besoin, le médecin de l'enfant.

L'accueil de loisirs ne prend pas la responsabilité de donner des médicaments aux enfants (même si une ordonnance est fournie) sauf s'il existe un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour problème spécifique.

En cas de blessures bénignes, les soins nécessaires seront apportés à l'enfant en tenant compte des observations médicales et parentales de l'enfant. Ces soins seront notifiés sur le registre d'infirmerie et la famille en sera avertie en fin de journée.

En cas d'urgence, l'accueil de loisirs appellera le 15 pour avoir leur avis.

L'enfant ne doit avoir aucun médicament sur lui et tout enfant ayant de la fièvre ou une maladie contagieuse ne pourra être accueilli.

Assurance

La commune a une assurance qui couvre la responsabilité civile des enfants ainsi que des personnes employées pour ces activités ou participant à la direction ou à l'animation, à titre salarié, stagiaire ou bénévole.

Votre enfant doit être couvert par une assurance responsabilité civile et par une assurance individuelle accident.

En toutes circonstances, les enfants sont tenus de respecter les consignes énoncées par l'équipe d'animation et d'avoir un comportement correct vis-à-vis des personnes et des lieux. Il accepte la vie en collectivité avec ses avantages mais aussi ses obligations. Il participe à la vie du groupe. Les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres. Tout acte de violence, d'agressivité ou de malveillance sera sanctionné.

En cas de non respect des règles énoncées, l'équipe d'animation prévient les parents de l'enfant concerné / demande une réparation en lien avec la faute / peut prononcer une exclusion temporaire ou définitive (selon la gravité) de l'accueil de loisirs.

Les enfants ne doivent pas avoir d'objets dangereux ou de valeurs en leurs possessions (bijoux, argent, montre connectée, téléphone...) et il leur est fortement déconseillé d'apporter des jeux et jouets personnels au centre.

En cas de perte, dégradation ou vol, la commune et son personnel d'animation se dégagent de toute responsabilité.

Il est conseillé d'étiqueter et de choisir des vêtements résistants, décontractés et facilitant les mouvements des enfants. Il est obligatoire de porter des chaussures fermés ou sandales avec liens . Par sécurité, les écharpes longues sont interdites.

Des photos des enfants sont prises par les animateurs à l'accueil de loisirs et pendant les séjours.

Ces photos pourront être affichées à l'accueil de loisirs et pourront être utilisées dans les documents d'informations du service jeunesse (mairie-infos, presse). Les parents qui ne souhaitent pas la diffusion de photos de leur(s) enfant(s) sont priés de le préciser sur le portail familles.

Les parents prennent connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs municipal d'Elliant lors de l'inscription des enfants. Ils s'engagent à le respecter ainsi que les modifications qui peuvent lui être apportées par le gestionnaire.

Charte restaurant scolaire

Je m'engage

Si je respecte cette charte :

- Je prendrai mon repas dans de bonnes conditions
- Je pourrai me détendre durant la pause de midi
- Je participerai à rendre la cantine agréable

L'enfant a des droits

Ce que je peux faire

J'ai le droit d'être respecté

- Les adultes doivent me dire « Bonjour », « S'il te plaît », « Merci ».
- Les adultes doivent restés polis avec les enfants.
- Les adultes doivent me respecter, ma parole et ma différence.
- J'ai le droit de dire que je n'aime pas un plat APRES l'avoir goûté.

J'ai le droit de prendre mon repas dans de bonnes conditions

- Dans le calme, je m'installe à ma place selon les consignes des adultes.
- Je peux manger avec mes copains/copines si je reste calme et ne parle pas fort.

J'ai le droit de m'exprimer et d'être écouté

- J'ai le droit de donner de nouvelles idées (boîte à idées, discussions...).
- J'ai le droit de donner mon avis sur les repas sans oublier de respecter les cuisiniers qui me les ont préparés.

Ce que je dois faire

Je dois respecter les règles d'hygiène

- Je dois passer aux toilettes et me laver les mains avant de passer à table.

Je dois respecter la nourriture

- Je fais l'effort de goûter = « J'aime » ou « Un (petit) peu ».
- Je ne joue pas avec la nourriture et je ne la gaspille pas.

Je dois respecter les règles de politesse

- Je dois dire « Bonjour », « S'il te plaît », « Merci ».
- Je dois rester poli et courtois avec les adultes et mes camarades.
- Je dois respecter l'autre, sa parole et ses différences.
- J'accepte tout le monde à ma table.
- Je respecte le travail et le temps passé par les cuisiniers pour préparer le repas.

Je dois respecter les consignes et indications des adultes

- Je vais à la cantine en rang et dans le calme. Je respecte les règles de sécurité.
- Dans la cantine, je ne dois pas avoir un comportement agité au moment d'entrer, de m'installer et de sortir.
- Je me tiens correctement à table et je ne me lève pas sans le demander.
- Je fais attention à ne pas crier et je ne parle pas avec les autres tables.

Je dois respecter le matériel et les locaux

- Je ne dois pas tordre/casser les couverts et faire du bruit avec.
- Je mange proprement.
- Je participe à nettoyer mes maladresses.

En cas de non respect de cette charte

Si je ne respecte pas cette charte, on peut :

- Me rappeler les règles que je ne respecte pas
- M'isoler un certain temps
- M'obliger à réparer ma bêtise
- En informer mes parents

-En cas de besoin, une fiche d'incident périscolaire sera transmise à mes parents qui devront la signer. Au bout de 3 fiches d'incident périscolaire, je serai reçu avec mes parents dans le bureau du responsable Enfance/Jeunesse.

Accueil périscolaire

QF	Garderie matin	Garderie soir	Garderie M & S
$0 \leq 400\text{€}$	0.56 €	0.67 €	1.02 €
$400 \leq 700$	0.74 €	0.88 €	1.34 €
$700 \leq 750$	0.96 €	1.15 €	1.74 €
$750 \leq 800$	1.18 €	1.41 €	2.14 €
$850 \leq 950$	1.40 €	1.67 €	2.54 €
> 950	1.51 €	1.80 €	2.73 €

Accueil ALSH

QF	Journée	1/2 Journée sans repas	1/2 Journée avec repas	Garderie matin ou soir	Garderie matin et soir
$0 \leq 400\text{€}$	5.72 €	2.82 €	3.81 €	0.55 €	1.00 €
$400 \leq 700$	7.53 €	3.71 €	5.02 €	0.72 €	1.31 €
$700 \leq 750$	9.98 €	4.92 €	6.65 €	0.96 €	1.74 €
$750 \leq 800$	12.28 €	6.05 €	8.19 €	1.18 €	2.14 €
$850 \leq 950$	14.58 €	7.18 €	9.72 €	1.40 €	2.54 €
> 950	15.66 €	7.71 €	10.44 €	1.51 €	2.73 €
Ext + 30 %	20.36 €	10.03 €	13.57 €	1.96 €	3.54 €

Restaurant scolaire

QF	Tarifs
$0 \leq 400$	1.32 €
$400 \leq 700$	1.73 €
$700 \leq 750$	2.25 €
$750 \leq 800$	2.77 €
$850 \leq 950$	3.29 €
> 950	3.54 €

Transport scolaire

QF	A/R Trimestre	1/2 Trajet
$0 \leq 400\text{€}$	23.85 €	15.28 €
$400 \leq 700$	31.39 €	20.10 €
$700 \leq 750$	40.80 €	26.13 €
$750 \leq 800$	50.22 €	32.16 €
$850 \leq 950$	59.63 €	38.19 €
> 950	64.03 €	41.00 €

La politesse, le civisme et la courtoisie sont l'affaire de tous :

- Bonjour, merci, au revoir, un sourire
- Une place sur le parking du centre est réservée aux personnes en situation de handicap, merci de ne pas y stationner si vous n'êtes pas dans cette situation.

Chaque responsable légal doit avoir pris connaissance du règlement et par l'inscription de son enfant en accepter les termes

Rangement et vie collective

Il est possible que votre enfant tarde à arriver, nous sommes en plein apprentissage pédagogique de rangement des jeux ou matériel que votre enfant a utilisé !

Horaires - Accueil

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

- Matin : 7h30/8h40
- Soir : 16h30/19h

Mercredi

- Matin 7h30/9h30
- Soir : 17h00/19h

Fermetures :

- La 2ème semaine des vacances de Noël
- Le jour de la pré-rentrée

CONTACT

 7 chemin de Carn Zu

 02 29 20 10 17

 alsheillant.bzh

Les petits trucs en plus

Inscriptions

Toutes les inscriptions se font sur le portail familles. Un mail vous communiquera les dates d'ouvertures.

Modifications : Au plus tard le jeudi de la semaine précédente
Une fois ce délai passé, contacter la direction afin d'essayer de trouver une solution.

Coupon de lecture et d'approbation des informations de ce livret

Je soussigné(e).....
responsable légal de l'enfant
scolarisé en classe de à l'école
..... atteste avoir pris connaissance
et accepter :

- Les termes du règlement intérieur de l'accueil de loisirs de la commune d'Elliant
- Les droits et devoirs de mon enfant lorsqu'il fréquente le restaurant scolaire via la Charte de vie du restaurant scolaire

Signature(s) du/des responsable(s) légal/légaux et de l'enfant :

Déclarations de particularités alimentaires/autres

Je soussigné(e).....
responsable légal de l'enfant
scolarisé en classe de à l'école
..... atteste que mon enfant :

- ☐ est allergique à
- ☐ suit un régime particulier suite à avis médical
- ☐ suit un régime ☐ sans porc ☐ végétarien ☐ autre

Autres informations à connaître pour l'accueil de mon enfant :

.....
.....

Signature(s) du/des responsable(s) légal/légaux et de l'enfant :

